



Licence Administration publique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Administration publique. 2016, Université de Rennes 1.
hceres-02037792

HAL Id: hceres-02037792

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037792>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence Administration publique

- Université de Rennes 1

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit et sciences politiques

Établissement déposant : Université de Rennes 1

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence *Administration publique* est une formation dispensée à l'Université de Rennes 1 dans le cadre de l'IPAG (Institut de préparation à l'administration générale) de Rennes. Elle est ouverte aux étudiants titulaires d'une licence 2 (deuxième année de licence) ou d'un diplôme équivalent (par exemples Brevet de technicien supérieur-BTS, Diplôme universitaire de technologie-DUT, Classes Préparatoires aux Grandes Écoles-CPGE) ayant réussi un test de sélection à l'entrée, et aux agents de la fonction publique hospitalière bénéficiant d'une VAE (Validation des acquis de l'expérience) ou d'une VES (Validation d'études supérieures).

La licence *Administration publique* poursuit un double objectif puisque, d'une part, elle est diplômante et que, d'autre part, elle propose, à des étudiants qui présentent des profils hétérogènes, une préparation aux concours administratifs.

La licence *Administration publique* présente la spécificité de se décliner en quatre parcours distincts, selon les publics concernés et les partenariats mis en place, tout en préservant une unité sur le plan pédagogique : le parcours « classique » ouvert aux étudiants inscrits à l'IPAG qui souhaitent intégrer l'une des trois fonctions publiques ou le secteur parapublic, le parcours ouvert aux fonctionnaires de la fonction publique hospitalière (en partenariat avec l'École des Hautes Études en Santé Publique-EHESP), le parcours « Métiers de la défense » ouvert aux élèves des Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan souhaitant intégrer les services de gestion des ressources humaines et de chancellerie des armées et le parcours ouvert aux étudiants malgaches qui souhaitent intégrer la fonction publique de leur pays (en partenariat avec l'Université d'Antananarive).

La licence *Administration publique* est structurée en deux semestres comprenant respectivement cinq UE (Unités d'enseignement) au premier semestre, et quatre ou cinq UE selon les parcours au second semestre. Le cursus est construit à partir d'un tronc commun aux quatre parcours (intégrant des enseignements pluridisciplinaires centrés sur la Culture générale, le Droit, l'Économie et les questions de Société) auquel s'ajoutent des enseignements prenant en compte les spécificités de chacun d'entre eux. En outre, des UE sont dédiées à la professionnalisation, qu'il s'agisse de l'UE « Projet Professionnel et Personnel de l'Étudiant » (ou « Engagement professionnel ») ou des UE « Techniques d'expression (et de management) ». Les étudiants bénéficient, à cet égard, de séances de travail préparatoires aux épreuves écrites et orales des concours et ce, afin de leur assurer une réelle maîtrise des diverses techniques d'expression.

Synthèse de l'évaluation

La licence *Administration publique* de l'Université de Rennes 1 est conçue de façon sérieuse en adéquation avec sa finalité professionnelle, à savoir la préparation aux concours administratifs. À côté d'incontestables atouts, cette formation présente, toutefois, plusieurs insuffisances ouvrant autant de pistes d'améliorations.

S'agissant de ses atouts, l'organisation des enseignements autour de matières considérées indispensables pour les concours administratifs (ex. : « Fondamentaux de l'État de droit », « Fondamentaux de l'Économie et de la Société », « Connaissances du monde contemporain ») et de modules de professionnalisation permet, en deux semestres seulement, de préparer, avec succès, à des épreuves majoritairement juridiques des promotions qui se caractérisent par leurs profils hétérogènes. Il convient, par ailleurs, de souligner la qualité du suivi des étudiants qui, eu égard, entre autres, aux contacts privilégiés avec les divers acteurs de la formation, à la part importante du contrôle continu ou, bien encore, aux effectifs raisonnables des différentes promotions, ont la possibilité de bénéficier d'un véritable accompagnement personnalisé.

Cependant, en dépit d'un taux de réussite élevé aux concours, il convient de noter l'absence de suivi des étudiants diplômés et des étudiants non-diplômés. Par ailleurs, même si des partenariats de qualité ont été noués, il serait

intéressant d'envisager des mutualisations avec d'autres établissements du site de Rennes et de réfléchir à une véritable articulation de la licence *Administration publique* avec la licence en *Droit* et la licence en *Économie*. Enfin, il est regrettable que le dossier fourni soit imprécis ou incomplet sur plusieurs points.

Points forts :

- La formation est parfaitement adaptée aux objectifs poursuivis.
- Des partenariats de qualité ont été établis.
- Le taux de réussite aux concours est élevé.
- Les étudiants bénéficient d'un accompagnement personnalisé.
- La part du contrôle continu est renforcée.
- Des contacts privilégiés sont établis entre les étudiants et les divers acteurs de la formation.
- Les enseignements sont évalués de manière satisfaisante.

Points faibles :

- Le dossier se révèle imprécis ou incomplet.
- Il n'y a pas de réelle politique en matière de stages.
- La formation n'est pas suffisamment ouverte à l'international.
- L'enseignement en langues étrangères s'avère encore insuffisant.
- Le suivi des étudiants diplômés et étudiants non-diplômés est lacunaire.

Recommandations :

- Il conviendrait de fournir un dossier plus complet et rempli avec davantage de soin, certains items étant imprécis.
- Les stages pourraient être intégrés davantage dans la formation.
- L'enseignement des langues étrangères pourrait être renforcé.
- Des mutualisations pourraient être développées avec d'autres établissements du site de Rennes.
- Il serait intéressant de réfléchir à une véritable articulation de la licence *Administration publique* avec la licence en *Droit* et la licence en *Économie*.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Le cursus s'avère en totale adéquation avec les objectifs poursuivis par la formation. Les enseignements proposés sont dispensés par des intervenants issus tant du milieu académique que du milieu professionnel et se présentent principalement sous la forme de cours magistraux et de travaux dirigés. Ils sont en cohérence avec la vocation professionnalisante de la formation, qui est axée sur la préparation aux concours des trois fonctions publiques et du secteur parapublic. Ils permettent, effectivement, d'appréhender l'ensemble des concours potentiellement visés par les étudiants.</p> <p>La spécificité de la formation est de proposer quatre parcours distincts, selon les publics concernés et les partenariats mis en place, tout en préservant une unité sur le plan pédagogique. À travers un tronc commun aux quatre parcours (qui est composé d'enseignements pluridisciplinaires</p>
---	--

	<p>centrés sur la Culture générale, le Droit, l'Économie et les questions de Société) et des enseignements prenant en compte les spécificités de chacun d'entre eux, la finalité de la formation est de permettre aux étudiants d'acquérir et de mettre en pratique des connaissances ainsi que de les préparer aux épreuves d'admissibilité et aux oraux organisés dans le cadre des concours.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>La formation a une vraie visibilité et, par suite, une réelle attractivité (étant précisé que 40 % des candidatures sont extérieures au Grand Ouest). Ceci se justifie par le fait que, d'une part, la licence <i>Administration publique</i> (LAP) est la seule formation ayant cet objectif de préparation aux concours sur un bassin de population qui regroupe les trois départements bretons et que, d'autre part, l'IPAG de Rennes a mis en place une véritable politique de communication vers l'extérieur (ex. : présence dans de nombreux Forums des métiers et Salons, présentation de l'Administration et des métiers du secteur public dans les lycées qui en font la demande).</p> <p>La formation, qui semble parfaitement intégrée au niveau local, est ouverte sur l'extérieur, l'IPAG de Rennes ayant développé plusieurs partenariats à l'échelle nationale (ex. : des partenariats avec convention avec l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP), avec les Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan, avec l'École Nationale Supérieure de Sécurité Sociale (EN3S), des partenariats sans convention avec des Ministères, avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), avec les Centres de gestion (CDG) 22 et 35, avec le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, avec les Métropoles de Rennes et de Nantes) et internationale (ex. : des partenariats avec convention dans le cadre d'une double LAP avec l'Université d'Antananarive (Madagascar), des partenariats sans convention avec l'Université de Linköping (Suède), avec l'Université d'Exeter (Grande-Bretagne) et avec l'Université de Masaryk Brno (République tchèque).</p> <p>Néanmoins, il convient de souligner l'absence de mutualisation avec les autres formations proposées par l'Université de Rennes 1 (en particulier la licence en <i>Droit</i> et la licence en <i>Économie</i>).</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>La composition de l'équipe pédagogique se révèle en parfaite adéquation avec les objectifs de la formation.</p> <p>La composition de l'équipe pédagogique est duale car elle intègre à la fois des intervenants issus du milieu académique (au nombre de 49) et des intervenants issus du milieu professionnel et, en particulier, des trois fonctions publiques (au nombre de 34). Elle atteste, par ailleurs, d'une véritable pluridisciplinarité au regard des disciplines universitaires auxquelles sont rattachés les premiers et une réelle diversité au regard des activités exercées par les seconds.</p> <p>La présence de nombreux intervenants extérieurs atteste de l'importance des partenariats noués par l'IPAG de Rennes.</p> <p>Le pilotage de la formation est assuré de manière satisfaisante via l'implication constante de l'équipe pédagogique et le travail de l'équipe administrative. La commission pédagogique de la formation, qui n'autorise pas la présence des étudiants, se réunit au moins trois fois par an sous une forme plénière. D'autres réunions ont lieu, si besoin est, en cours d'année.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>La formation, qui reçoit par an 500 candidatures et procède à 150 sélections, se révèle attractive, étant précisé que l'IPAG de Rennes a mis en place une véritable politique de communication vers l'extérieur (ex. : présence dans de nombreux Forums des métiers et Salons, présentation de l'Administration et des métiers du secteur public dans les lycées qui en font la demande).</p> <p>La situation des non-diplômés - qui représentent environ 30 % des effectifs - n'est pas évoquée.</p> <p>Dans le dossier fourni, cet item est insuffisamment renseigné.</p>

<p>Place de la recherche</p>	<p>Compte tenu des objectifs exclusivement professionnalisants de la formation, la place accordée à la recherche ne saurait être que marginale.</p> <p>La sensibilisation des étudiants à la recherche peut, toutefois, s’effectuer par l’intermédiaire des intervenants issus du milieu académique qui assurent des enseignements dans la formation.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>C’est, sans doute, l’un des aspects les plus détaillés de la formation.</p> <p>La professionnalisation y est très présente et active et ce, à différents égards.</p> <p>La composition de l’équipe pédagogique révèle que celle-ci intègre, outre des intervenants issus du milieu académique, une part importante d’intervenants issus du milieu professionnel (principalement des trois fonctions publiques).</p> <p>Certains enseignements et certains outils sont destinés à la professionnalisation des étudiants. Ainsi, plusieurs UE sont dédiées à la professionnalisation, qu’il s’agisse de l’UE « Projet Professionnel Personnel Étudiant » (les étudiants étant accompagnés dans l’élaboration de leur projet professionnel) ou des UE « Techniques d’expression ».</p> <p>En outre, les contacts avec le milieu professionnel sont fréquents et réguliers. Ils se manifestent, entre autres, sous la forme de rencontres organisées avec des professionnels (en groupe ou à titre individuel), d’une vingtaine de conférences de présentation des différents Ministères, Administrations et métiers accessibles dans le cadre des trois fonctions publiques et des organismes parapublics ou de visites de sites et de services publics.</p> <p>L’objectif poursuivi par la formation en termes de professionnalisation est atteint, comme en attestent les taux de réussite élevés aux concours.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Une faible place est accordée aux stages et aux projets. Néanmoins, les étudiants qui choisissent d’effectuer un stage ou de réaliser un projet font l’objet d’un suivi personnalisé.</p> <p>Sauf dans le cadre du parcours « Métiers de la défense », les stages ne sont pas obligatoires mais mis en place au cas par cas étant précisé que leur durée est limitée à deux mois (en raison des contraintes financières et de la densité des enseignements). Les étudiants sont accompagnés dans leur recherche de stage, étant précisé que l’IPAG de Rennes met à profit le réseau qu’il a pu constituer en nouant plusieurs partenariats avec les Administrations.</p> <p>Le nombre de stages et les lieux de stages ne sont, toutefois, pas précisés.</p> <p>Une aide est, par ailleurs, apportée aux étudiants pour l’élaboration de leur projet professionnel, par l’organisation de plusieurs entretiens individuels et par la création d’UE de méthodologie obligatoires portant sur les méthodes de l’écrit et de l’oral (particulièrement de l’entretien pré-professionnel). En outre, depuis deux ans, ont été mis en place des dispositifs avec différentes collectivités publiques qui suivent un à deux étudiants de manière régulière.</p>
<p>Place de l’international</p>	<p>L’ouverture internationale s’avère relativement faible, un tel constat pouvant se justifier par la vocation professionnalisante affichée par la formation, qui est de réussir les concours de la fonction publique française (et ce, même si les épreuves de langues sont obligatoires dans la plupart des concours).</p> <p>La formation propose, toutefois, des enseignements en langue étrangère (dont le volume horaire a été doublé) et prévoit quelques coopérations internationales (ex. : une double LAP, dans le cadre d’un partenariat avec l’Université d’Antananarive, est proposée aux étudiants malgaches).</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d’aide à la réussite</p>	<p>Diverses catégories de candidats se présentent au test de sélection à l’entrée de l’IPAG de Rennes : des étudiants titulaires d’une licence ou d’un master souhaitant intégrer la fonction publique ou parapublique et des candidats visant une promotion interne ou cherchant une réorientation professionnelle. Peuvent, aussi, intégrer la LAP, au moyen d’une VAE ou d’une VES, les agents de la fonction publique hospitalière.</p> <p>L’accent n’est pas mis sur les passerelles « sortantes », les étudiants ayant déjà un projet professionnel bien défini (en lien avec les concours</p>

	<p>de la fonction publique ou les concours parapublics). Néanmoins, les diplômés de la LAP peuvent s'inscrire en master 1 à l'Université de Rennes 1 (sous réserve de l'accord du responsable pédagogique de la formation), étant précisé que 10 % d'entre eux poursuivent, avec succès, leurs études en master 1.</p> <p>L'aide à la réussite des étudiants se traduit par la pluralité et la diversité des dispositifs mis en place, qu'il s'agisse des enseignements de mise à niveau en expression écrite ou orale ainsi qu'en Droit et en Économie, de l'organisation des travaux dirigés par groupes de niveaux (tenant compte des origines de formation des étudiants), par l'aide apportée tout au long de l'année à l'élaboration du projet professionnel, par les oraux d'entraînement qui sont proposés aux étudiants ayant réussi les épreuves d'admissibilité aux concours, ou bien encore, par la politique de démocratisation menée par l'IPAG de Rennes qui a développé plusieurs partenariats avec des Administrations afin d'obtenir des bourses.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>La formation est assurée uniquement en mode présentiel, les enseignements prenant la forme de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD) destinés à la méthodologie des exercices écrits ou oraux.</p> <p>La place de la formation continue et du numérique est à renforcer.</p> <p>La LAP est ouverte en VAE et VES, notamment pour les fonctionnaires de la fonction publique hospitalière.</p> <p>Si des ordinateurs sont mis à la disposition des étudiants handicapés (dans le cadre, notamment, des contrôles continus et des contrôles terminaux) et si chaque étudiant dispose d'un ENT-Espace numérique de travail (via lequel il peut accéder aux cours mis en ligne par certains enseignants), le recours à la pédagogie numérique s'avère inexistant.</p> <p>Dans le dossier fourni, cet item est insuffisamment renseigné.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>L'évaluation des étudiants est classique tant par ses modalités (ex. : des épreuves écrites, des épreuves orales, des contrôles continus et des examens terminaux) que par la mobilisation de l'équipe pédagogique.</p> <p>L'importance accordée au contrôle continu présente l'intérêt d'assurer un suivi personnalisé des étudiants et de favoriser leur professionnalisation. En effet, le contrôle continu permet, d'une part, de vérifier régulièrement le niveau des connaissances des étudiants (et, par là même, d'observer leur progression) et, d'autre part, de les préparer aux épreuves d'admissibilité des concours.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Si les compétences transversales que les étudiants sont tenus d'acquérir sont exposées à la fois dans le dossier, dans l'Annexe descriptive au diplôme de licence ainsi que dans la fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles), aucun véritable suivi de l'acquisition des compétences n'est prévu. En effet, le suivi de l'acquisition des compétences transversales se résume à des rencontres ou à des entretiens individuels entre les étudiants et les enseignants, qu'ils soient issus du milieu académique ou professionnel.</p> <p>Dans le dossier, cet item est insuffisamment renseigné.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Si l'insertion professionnelle est plutôt satisfaisante, aucun réel suivi des diplômés (et non-diplômés) n'est prévu.</p> <p>Le taux de réussite aux concours (dont des concours de catégorie A+) se situe entre 80 % et 90 %, et 10 % des diplômés poursuivent, avec succès, leurs études en master 1.</p> <p>Néanmoins, dans la mesure où les modalités de collecte d'information sur le devenir des étudiants ne sont aucunement détaillées, il n'est pas possible de connaître, de manière précise, l'évolution professionnelle des diplômés et des non-diplômés.</p> <p>Dans le dossier, cet item est insuffisamment renseigné.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Le Conseil de l'IPAG a mis en place une commission qui fait office à la fois de Conseil de perfectionnement et de commission pédagogique.</p> <p>Si cette commission, présidée par le Directeur de l'IPAG, intègre des intervenants issus du milieu académique et des intervenants issus du milieu professionnel, il convient de souligner que sa composition exacte n'est pas précisée dans le dossier.</p> <p>Il en va de même pour ses fonctions qui se résument, à la lecture du</p>

	<p>dossier, à quelques actions ponctuelles.</p> <p>L'évaluation des enseignements se fait deux fois par an via un questionnaire de satisfaction adressé aux étudiants recensant toutes les disciplines enseignées, étant précisé que les étudiants évaluent chacune d'entre elles.</p> <p>Quant à l'autoévaluation des enseignements, le dossier explique, à travers de longs développements, qu'elle fait partie intégrante du métier d'enseignant.</p>
--	--

Observations de l'établissement

Champ de formation	Droit et science politique
Intitulé du diplôme	Licence mention administration publique

Observations sur le rapport d'évaluation de l'HCERES

En réponse aux remarques formulées par le comité d'experts, l'équipe de formation souhaite apporter les précisions suivantes :

Synthèse de l'évaluation

Observations :

1. **Le suivi des étudiants diplômés et des étudiants non diplômés** : les diplômés de la licence correspondent à deux ensembles de personnes : Le premier est celui qui a obtenu la licence et un concours, ce qui est le cas très important des personnes de cette catégorie. Toutefois, d'autres personnes sont en licence et ne se destinent pas immédiatement aux concours, souhaitant poursuivre en Master. La licence leur permet ainsi d'accéder à différentes premières années de Master. L'équipe pédagogique n'a jamais hésité à fournir de nombreuses lettres d'appuis et de recommandations, mais aussi des conseils dans l'orientation de ses diplômés, pour intégrer ensuite, une première année de Master. Il y a donc, bel et bien, un réel suivi des diplômés.

Pour les non diplômés, le redoublement est naturellement proposé, ce qui est le cas de 90% d'entre eux au moins. Il va sans dire qu'ils deviennent les diplômés de l'année suivante. Il y a donc un parfait suivi sur ce point, puisqu'ils sont toujours à l'Institut en tant que réinscrits.

Pour une infime partie des non diplômés, il y a ceux qui ont obtenu un concours et qui intègrent une école de fonctionnaires et qui ne sont plus à même d'achever leur scolarité, sachant que cette même école de service public leur permet de valider leur scolarité dans le cas de conventions universitaires.

2. **La politique de stages** : Il y a lieu d'établir un lien entre ce qui est présenté cette fois ci comme un point fort : « les étudiants bénéficient d'un accompagnement personnalisé ». Il n'y a pas une politique unique, et uniforme des stages et l'ensemble de l'équipe pédagogique s'y est toujours refusée et maintient cette position. En revanche, comme il est souligné dans les points forts, il y a une pédagogie différenciée et individualisée à l'Institut et celle-ci s'applique pour les stages. L'Institut a toujours fait le choix d'une politique qualitative de stages par le portefeuille de maîtres de stages qu'il a créé, entretenu et développé.

La licence d'administration publique ouvre à de nombreux débouchés dans le secteur public et para public. Nombre d'entre eux, sont inconnus des étudiants lorsqu'ils arrivent en licence. C'est la raison pour laquelle, en fonction de l'orientation qui se dessine progressivement, durant le cursus, l'équipe pédagogique les oriente vers différents types de stages pendant l'année. Mais surtout, ce n'est pas un stage unique correspondant aux classiques conventions de stages répertoriées dès lors qu'elles dépassent tantôt, selon les établissements une durée de un, deux ou trois mois. Le stage recherché par l'équipe enseignante de l'Ipag est celui qui correspond aux attentes des professionnels et particulièrement des jurys de recrutement, notamment à l'occasion des grands oraux de concours. La

lecture des rapports de jury de concours enseigne que ce n'est pas la durée, mais la découverte, l'étonnement, l'empathie, qui sont les ressorts essentiels dans la décision d'un jury lorsque ce dernier évalue le stage présenté par le candidat déclaré admissible à un concours. C'est la raison pour laquelle, à l'Institut, un stage d'une durée brève, entre une journée jusqu'à 15 jours, est mis en place pour les admissibles à un concours.

3. L'ouverture à l'international :

- La licence d'administration publique émane d'un arrêté interministériel rédigé à la demande du ministère de la fonction publique française. Les débouchés professionnels sont axés sur les administrations publiques, notamment des fonctions régaliennes, conditionnées par une exigence de nationalité française.
- Dans ses effectifs, la licence d'administration publique, au regard de ses différents parcours, accueille néanmoins environ un tiers d'étudiants étrangers.
- Des professeurs étrangers enseignent dans la formation, mais aussi des administrateurs ou diplomates ayant œuvré à l'étranger ou rattachés à des gouvernements et institutions étrangères.
- Le volume d'enseignement en langue étrangère a doublé depuis maintenant cinq ans. Au volume horaire conséquent existant depuis cinq ans s'ajoutent d'autres formes d'enseignement linguistique (tutorat initié par la direction de l'Institut, avec les élèves en études linguistiques, par exemple)

4. **Le développement de mutualisations avec d'autres établissements du site de Rennes :** Des mutualisations existent déjà, dans le parcours « d'administration hospitalière » réalisé en partenariat avec l'EHESP.

5. **L'articulation avec la licence de droit et la licence d'économie et gestion :** La licence économie gestion, assurée par la faculté des sciences économiques de l'Université de Rennes 1 ne correspond pas aux programmes d'économie politique tels qu'ils sont posés dans les concours de la fonction publique, et tels qu'exposés dans le dossier transmis il y a maintenant dix-huit mois. Les enseignements juridiques, assurés, selon des volumes différents dans la licence d'administration publique sont répartis entre les différentes années de la licence de droit. La licence de droit délivre une formation pour former des juristes, alors que la licence d'administration publique délivre une formation et donc une présentation de la discipline pour former des administrateurs. Il n'y a pas opposition, mais il n'y a pas parfaite adéquation.

Analyse

Observations :

David ALIS



Président de l'Université de Rennes 1